sés par le talon de fer des légions armées, tandis que nous les avons vues rougies du sang des armées décimées par la guerre civile; pendant toutes ces luttes, le peuple anglais n'a pas cessé de montrer l'exemple de la tranquillité, de l'ordre et de l'obéissance aux lois; cette conduite, tant que durera l'histoire contemporaine, fera l'admiration du monde entier. Permettez-moi, Milord, d'ajouter que si la Chambre des Communes se consacre à de sérieux travaux, ce n'est pas pour elle une raison d'être insensible au respect dû à la plus belle partie du genre humain. En ma qualité de représentant de la Chambre des Communes, je porte un toast à milady mairesse.

« Le Lord Maire adresse des remercîmens au noble lord.

« L'assemblée se sépare. »

On lit dans le *Constitutionnel* du 13 :

« Une conversation des plus importantes a eu lieu jeudi dans la chambre des communes. M. Stanley a interpellé lord Palmerston au sujet de l'intention attribuée à l'Autriche et à la Prusse de faire entrer dans la Confédération germanique la totalité de leurs possessions. Il résulte de la réponse de lord Palmerston qu'aux yeux de l'Angleterre les traités de 1815 ont fixé définitivement l'étendue de la Confédération germanique, et qu'aucun territoire ne peut être ajouté à la Confédération sans l'avec de toutes les puissances signataires de ces traités.

« Par conséquent la Prusse et l'Autriche ne pouvent passer outre au dessein qu'on leur attribue, sans déchirer par ce seul fait les traités de Vienne, et sans détruire le titre en vertu duquel la plupart des Etats possèdent leur territoire actuel. Lord Palmerston ne s'est pas borné à professer cette opinion; il l'a fait connaître dès le 3 décembre 1850 aux gouvernemens de Vienne et de Berlin sous forme de remontrance. Le gouvernement français, immédiatement après, a adressé ces deux cours une remontrance semblable; et le gouvernement anglais ne s'est pas borné à renouveler sa protestation, il l'a signifiée à tous les Etats de la Confédération germanique.

« Lord Palmerston a ajouté que rien n'était encore décidé, mais qu'il ne pouvait conserver aucun doute que les traités de Vienne ne fussent respectés, et qu'on n'abandonnât des intentions « conçues à la hâte et à la légère, sans accorder une suffisante attention aux stipulations qui auraient été violées. »

« Le ministre anglais a exprimé l'espoir et même la confiance que les négociations pendantes se termineront d'une façon satisfaisante, c'est-à-dire qu'aucun changement ne sera apporté à l'Etat actuel de l'Allemagne. Cette opinion vient confirmer la croyance généralement répandue et assez bien fondée que les conférences de Dresde ne conduiront à aucun résultat, et que les convulsions de l'Allemagne aboutiront à la résurrection pure et simple de l'ancienne diète germanique.

« Nous n'avons jamais attaché grand intérêt à propositions et contre-propositions échangées entre les cabinets de Vienne et de Berlin. La Prusse et l'Autriche ont cherché tout à tour à s'assurer la domination de l'Allemagne. Ne pouvant régner l'une en Allemagne, la Prusse et l'Autriche ont essayé alors de s'assurer à elles deux l'entière disposition des forces et des ressources de la Confédération.

« Etant devenus pris chacune des engagemens, elles avaient chacune des alliés à ménager; elles avaient en outre besoin de l'assentiment de tous les intéressés. Or, du moment qu'elles refusaient toutes les deux de donner à l'Allemagne, par un gouvernement central et un simulacre de parlement, l'unité en 1848, les petits souverains avaient autant intérêt à se dessaisir de leur part d'influence et d'autorité au profit des deux grandes puissances, et, diète pour diète, encore valait-il mieux celle de 1815, où chaque Etat a voix délibérative. A défaut de l'unité qu'on ne pouvait acquérir, il fallait garder du moins l'indépendance provinciale. Avec les plans que la Prusse ou de l'Autriche, on n'avait ni l'une ni l'autre.

« Cette disposition des petits Etats allemands a dû donner pas de force aux remontrances de la France et de l'Angleterre. Si toute l'Allemagne avait été unanime en faveur des projets de l'Autriche, les cours de Vienne et de Berlin auraient pu, avec arguments tirés des traités de 1815, opposer les vœux d'une nation désireuse de régler par elle-même ses affaires intérieures. Mais cette unanimité n'existait pas; la Prusse elle-même ne se prêtait aux vues de l'Autriche que dans l'espérance d'obtenir une compensation, et les plupart des petites cours y étaient ouvertement ou secrètement opposées. Il ne s'agissait donc pas seulement, pour les cours de Vienne et de Berlin, de braver les protestations de la France et de Angleterre, mais de réduire par la force une portion de l'Allemagne elle-même, encouragée dans cette résistance par l'appui moral de deux grands Etats. »

ALLEMAGNE.

AUTRICHE.

La *Gazette de Cassel* prétend que le comte Thun, président de la Diète germanique, a été appelé à Vienne pour discuter la question de savoir si l'on admettrait un plénipotentiaire prussien à la Diète comme représentant toute la monarchie ou seulement les provinces qui appartiennent à la Confédération avant l'année 1848.

PRUSSE.

Nous avons annoncé, d'après la *Gazette d'Augsbourg* et le *Journal allemand* de Francfort, que le gouvernement prussien avait résolu de reconnaître la Diète germanique et d'y envoyer un ministre. En communiquant officiellement cette résolution au Sénat, dans sa séance du 29 mars, le comte de Goltz avait ajouté que son gouvernement inviterait les Etats non représentés à la Diète à y envoyer également un ministre. Nous publions aujourd'hui la dépêche circulaire que le gouvernement prussien a adressée à ces Etats pour leur faire l'invitation annoncée par M. de Goltz :

« La fin des conférences de Dresde traîne en longueur, et, par suite de ce retard, l'établissement de la nouvelle Confédération se fait attendre plus long-temps qu'on ne l'avait pensé; d'un autre côté, dans le moment actuel, le besoin d'un organe central se fait sentir d'une manière pressante : c'est pourquoi le gouvernement prussien a cherché un moyen de remédier de suite aux graves inconveniens de cette situation.

« Le cabinet de Berlin croit qu'il est de son devoir d'engager tous les membres de la Confédération à la rétablir telle qu'elle était constituée avant l'année 1848, et de la remettre immédiatement en vigueur.

« Il est incontestable que la Constitution fédérative est susceptible de beaucoup de modifications, et le gouvernement prussien n'a point l'intention de opérer des changemens nécessaires; comme aussi il n'est point dans ses intentions de hâter le terme de la conférence de Dresde, et de ne point laisser à cette conférence le temps dont elle peut avoir besoin pour achever ce qu'elle a entrepris. Bien loin de là, le gouvernement du roi fera tout son possible pour amener ces conférences à un heureux résultat que le cabinet prussien se plaît à espérer.

« En se faisant aller à cette espérance, le cabinet est convaincu que le rétablissement de la Confédération, solidement organisée et reconnue, ne pourra que contribuer à rendre aux changemens qu'on voudra apporter aux nouvelles lois organiques discutées et convenues à Dresde, et qu'il sera d'autant plus facile de le mettre immédiatement à exécution.

« Dans l'espoir que le gouvernement de .... partagera notre opinion, je prends la liberté de vous prier de me faire connaître vos résolutions à ce sujet, et d'en faire prévenir en même temps votre ministre à Dresde, afin qu'aussitôt après l'arrivée des communications des autres gouvernemens, nous puissions sans retard fixer l'époque à laquelle nous devons envoyer notre ministre à Francfort-sur-Mein pour s'y entendre avec les représentans des autres gouvernemens.

« Berlin, le 27 mars 1851.

« Signé Manteuffel. »

On écrit de Berlin à la *Gazette des Postes*, en date du 16 avril :

« Immédiatement après les fêtes de Pâques, M. le comte d'Arnim-Heinrichsdorf partira pour Vienne et remettra, nous assure-t-on, la réponse de notre gouvernement à la dernière note autrichienne.

« Pour ce qui est de la continuation des conférences de Dresde, on apprend que notre gouvernement a déclaré formellement qu'il ne pouvait reconnaître dans la nomination d'un plénipotentiaire à la diète la nécessité d'abandonner les conférences de Dresde, qu'au contraire il en désirait vivement la continuation. »

DRESDE.

La *Gazette de Cologne* contient le texte suivant de la Note de la protestation de la France, en date du 23 février :

A M. d'André, ambassadeur à Dresde.

« J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser jusqu'à la date du 11 de ce mois. Le gouvernement de la République avait conçu l'espoir que ses représentations bienveillantes et modérées contre le projet de l'Autriche d'entrer dans la Confédération germanique avec tous ses Etats, seraient sérieusement appréciées par le cabinet de Vienne et par ceux des gouvernemens qui paraissaient disposés à l'appuyer. Mais les dernières nouvelles que nous avons reçues de divers côtés, et même les communications venues directement du gouvernement impérial, nous font craindre qu'on ne veuille aller plus loin et qu'on ne persiste, sous le prétexte de protéger la Confédération germanique contre l'acte révolutionnaire, à vouloir mettre à la place de la Confédération établie dans le traité de Vienne, dans l'intérêt de l'équilibre politique européen, une Confédération toute différente, qui rompra cet équilibre.

« Le gouvernement français, décidé d'avance à ne pas accepter une pareille innovation, croit devoir déclarer que si elle était effectuée sans son consentement et sans celui de toutes les puissances signataires de l'acte fédéral de Vienne, il y verrait une violation flagrante des traités. En faisant dès à présent cette déclaration, son but est de décliner la responsabilité des dangers auxquels une pareille situation exposerait tôt ou tard, et peut être plus tôt qu'on ne le pense, la tranquillité de l'Allemagne et de l'Europe. Dans un moment où l'ordre social est menacé de si graves dangers, nous ne verrons pas sans un profond chagrin que ceux qui sont le plus convaincus de la nécessité de réunir les efforts de tous les gouvernemens pour les conjurer, élèveront spontanément des obstacles insurmontables à cette réunion, et hérissent les barrières que le respect du droit international oppose aux ennemis de l'ordre et de la paix. »

Le 6, la Chambre des Députés a voté la suppression des droits fondamentaux votés à Francfort en 1848.

ESPAGNE.

La correspondance ordinaire de Madrid, à la date du 6 avril, dénote suffisamment les causes de la dissolution des Cortès, prononcée le lendemain, ainsi que nous l'avons annoncé d'après une dépêche télégraphique. La discorde s'est mise dans le parti modéré, et la majorité s'est rompue. Un des ministres a même voté, sur une question incidente, dans un sens opposé au vote de ses collègues. Le cabinet Bravo-Murillo a cru devoir se livrer à des rigueurs contre les opposans : une vingtaine de députés influens qui occupaient des emplois publics ont été brusquement destitués, et le *Heraldo*, un des organes les plus dévoués au parti modéré, a été saisi.

La correspondance ordinaire d'Espagne donne les détails suivans sur la séance du 6 avril, dont les incidens ont amené la dissolution des Cortès prononcée le 7 :

« Madrid, le 7 avril.

« Il n'y a pas eu de vote sur la proposition de M. Milan Alonso. Le vote de la chambre (ou l'incident qui a déterminé la sortie du ministère de la salle des séances, et plus tard la modification du cabinet et la dissolution des Cortès) roulait sur la question de savoir si le débat, déjà très développé, serait ajourné à une autre séance, l'heure étant très avancée, ou si l'on voterait séance tenante sur la proposition de M. Milan Alonso, comme le désirait le ministère. La manière dont les choses se sont passées prouve bien qu'il n'y avait aucun accord à cet égard entre le ministère et la Chambre.

« En effet, le président du conseil (M. Bravo Murillo), en terminant son discours, avait donné à entendre que toute discussion ultérieure serait superflue, et que la Chambre devait aller aux voix. Les députés ministériels avaient alors crié : Aux voix!

« Les députés de l'Opposition s'était levés indignés, demandant si l'on voulait par hasard étouffer le débat sur une question de la plus haute importance pour le pays. Quatorze députés avant demandé la parole, c'est alors que l'agitation a été à son comble.

« Le vote nominal a eu lieu sur la question de savoir si la séance continuerait ou si elle serait levée. M.M. Bravo Murillo, Beltrand de Lis et Lesandi, président du conseil, ministres des affaires étrangères et de la guerre, ont voté pour la continuation de la séance. M. Negrete, ministre du commerce, de l'instruction et des travaux publics, après quelque hésitation, a déclaré d'une voix ferme qu'il était d'avis que la séance devait être levée, c'est à-dire que le débat fût ajourné au lendemain. Ce vote d'opposition a provoqué les applaudissemens les plus enthousiastes. C'est alors que les ministres sont sortis de la salle. Le président de la Chambre, voyant que les ministres étaient sortis et qu'il devenait inutile de continuer le vote nominal, s'est couvert et a quitté le fauteuil.

« On dit aujourd'hui dans des cercles bien informés que le ministère avait pas eu du tout l'intention de clore la discussion. L'incident n'est arrivé que par suite de l'attitude prise par quelques imprudens amis du ministère. Il est étonnant cependant, dit *la Epoca*, que les ministres Bravo Murillo et Beltrand de Lis n'aient pas consenti à l'ajournement du débat, qui il était déjà sept heures : MM. Mon, Seijas, Madoz, Pidal, San-Luis, avaient demandé la parole. La patrie était elle en danger, pour que le ministère voulût faire déclarer la chambre en permanence, contrairement au désir de la majeure partie des députés? S'il en fait croire le même journal, c'est le discours tout à fait remarquable de M. Mon qui a amené le projet de règlement de la diète présenté par le ministère, et peut-être le ministère lui-même. M. Mon, avec une grande habileté, a fait ressortir tous les défauts du plan ministériel. »

PORTUGAL.

Un mouvement révolutionnaire, à la tête duquel s'est placé le maréchal Saldanha a éclaté en Portugal. Voici ce qu'on lit dans une lettre de Lisbonne, le 9 avril, adressée au *Standard* :

« Nous touchons à une nouvelle révolution. Le duc de Saldanha s'est échappé de Lisbonne et a levé l'étendard de la révolte à Santarem, où il a été, dit-on, rejoint par une force considérable d'infanterie et de cavalerie. Un bataillon qui se trouvait à Saint-Ubes est allé aussi le rejoindre. Le comte des Antas, adversaire de Saldanha dans la dernière guerre civile, est aujourd'hui son allié, soulève le pays dans une autre direction. Plusieurs autres chefs septembristes et saldanhistes ont quitté Lisbonne dans le même but. Le gouvernement prend des mesures. On va envoyer immédiatement des troupes contre les insurgés, et l'embargo a déjà été mis sur un grand nombre de bateaux sur le Tage. On croit que le gouvernement doit fort peu compter sur la fidélité des troupes de Lisbonne, excepté sur la garde municipale, forte de 1,500 hommes, dont l'appui est indubitable. On croit que les garanties constitutionnelles seront suspendues aujourd'hui même. Le paquebot du Brésil, arrivé aujourd'hui, a été mis en quarantaine à Belem, prétexte que la fièvre jaune avait, dit-on, éclaté à Rio. »

« Le 9 avril, cinq heures et demie du soir.

« Les Cortès ont été prorogées au 1 juin. Des troupes s'embarquent en ce moment, les unes pour Saint-Ubes, les autres pour remonter le Tage. Le roi se mettra à leur tête pour marcher contre les insurgés. Une guerre civile est inévitable, à moins que la reine ne consente à renvoyer le comte de Thomar. On dit cependant qu'elle penche à lui conserver le pouvoir, et que lui, de son côté, paraît déterminé à le garder. »

Le *Sun* du 15 avril contient sur cette insurrection les détails suivans :

« Lisbonne, le 10 avril.

« Le 8, une insurrection, à la tête de laquelle s'est mis le duc de Saldanha, s'éclate à Cintra. Les troupes qui étaient stationnées dans cette ville se sont jetées dans le mouvement, ainsi que le 7e régiment, qui se trouvait à Mafra. Le duc s'était mis en marche sur Santarem, où il espérait que le 4e régiment de cavalerie, le 1er et le 5e chasseurs, et le 11e d'infanterie viendraient le rejoindre. Dans Antas et les membres de la Junte d'Oporto se préparaient à l'aller trouver, on croyait que la garnison de Lisbonne se déclarerait en sa faveur. Le roi et le duc de Terceira sont partis de Lisbonne pour Santarem avec 13,000 hommes; mais on pensait que Saldanha y arriverait avant eux, et que d'ailleurs la petite troupe royale serait impuissante à l'arrêter. Le plan de Saldanha est de renverser Thomar; aussi ses troupes ont-elles adopté pour cri de ralliement ces seuls mots : *A bas Thomar!* Les habitans de Lisbonne paraissent peu disposés à aider le gouvernement à repousser les insurgés. Le flotte anglaise et à Lisbonne; mais elle restera neutre dans la lutte. Les soldats du 7e régiment, qui étaient à Mafra, ont fusillé deux de leurs officiers qui s'opposaient à ce qu'ils embrassassent le parti de Saldanha. »

On lit dans le *Journal des Débats* du 18 :

« Les nouvelles que nous recevons du Portugal nous apprennent l'explosion d'un mouvement insurrectionnel, symptome avant-coureur des agitations que la démagogie prépare pour un avenir très prochain dans presque tous les pays de l'Europe.

« C'est le duc de Saldanha, l'ancien adversaire de la révolution de septembre, qui cette fois a pris l'initiative, et l'on prétend que plusieurs autres septembristes pourraient bien n'être pas moins compromis que lui. Toutefois jusqu'ici il est fort difficile d'estimer la situation réelle des partis. Les nouvelles ne vont pas plus loin que le 10, et elles annoncent seulement l'explosion : de telle sorte qu'on ne sait pas à quoi s'en tenir sur les forces des partis. De plus, ces nouvelles nous sont transmises presque exclusivement par l'intermédiaire des correspondances anglaises, qui sont toutes systématiquement hostiles au gouvernement actuel du Portugal, et ne contiennent par conséquent que des renseignemens dans lesquels il est difficile d'avoir confiance.

« Quant à la cause, quant au prétexte de la révolte, on remarquera qu'il n'est indiqué nulle part, et c'est en vain que les journaux le cherchent. Nous n'avons pu rien trouver qui ressemblât même à cette discussion du droit de réunion qui, soulevée chez nous par des gens naïfs et exploitée par les habiles, nous a valu la révolution du 24 février. Non, il semble que les insurgés portugais ne se soient même pas donné la peine de chercher une couleur légale à leur entreprise; ils avouent avec une merveilleuse candeur que le véritable but de cette nouvelle guerre civile est de renverser un ministère qui a le grand défaut de durer trop long-temps et de s'appuyer dans les Cortès sur une majorité trop considérable pour qu'on puisse espérer de la dissoudre assez prochainement. C'est plus franc que ce que nous avons vu en 1848. Il faut espérer, dans l'intérêt du Portugal, que par compensation ce sera moins dangereux; car à la manière dont la question est attaquée, nul à Lisbonne ne pourra être admis à dire, comme tant d'autres l'ont fait chez nous, qu'on l'a pris pour dupe en lui faisant crier *Vive la réforme!* En Portugal les insurgés ne poussent qu'un seul cri : *A bas Thomar!* C'est en effet le principal, où, pour mieux dire, le seul article de leur *Credo* politique. »

On écrit de Lisbonne, le 5 avril, sept heures du matin, au *Times* :

« Il y a à peine sept heures que j'ai vu à l'Opéra la reine, le comte de Thomar et les autres ministres, comme si les affaires n'étaient nullement embarrassées. Et pourtant il est certain qu'hier, dans l'après-midi, le duc de Saldanha a levé l'étendard révolutionnaire à Cintra et emmené avec lui le détachement de troupes qui s'y trouvait pour se rénoir à Mafra au 7e régiment d'infanterie, et dans l'intention, je crois, de s'avancer vers Santarem, où l'on prétend que rejoint par le 4e régiment de cavalerie, le 1er de chasseurs venant de Saint-Ubes, le 5e venant de Leiria et le 11e d'infanterie venant de Beija. Ces régimens sont commandés par les colonels Miranda, Maldonado, Joaquin Bento, Cabreira et Barros, avec quelques autres officiers, je pense, du duc d'Accord. Il n'est pas probable que ces troupes soient les seules sur lesquelles on compte pour renverser le comte de Thomar.

« La plus grande partie des troupes de Lisbonne passera de son côté, selon toute apparence; le gouvernement ne saurait compter sur elles... Le duc de Terceira, commandant la division militaire de Lisbonne, était aussi hier soir à l'Opéra avec Carlom, qui commande la garde municipale, et avec son frère, le marquis de Fronteira; mais tous étaient évidemment inquiets. L'escadre d'évolutions sortit hier à sir H. Seymour et le commodore Martin n'avaient pas reçu avis de ce qui se passait. Le commodore est resté pour célébrer, le 4, l'anniversaire de la naissance de la reine, mais on dit qu'il prendra la mer en laissant dans le Tage deux ou trois bâtimens. Le lever du jour était attendu avec impatience à Antas et de Mello donnait lieu à divers commentaires, d'autant plus qu'ils auraient dû faire partie de la députation de la Chambre des Pairs.

« J'ai toujours dit que le peuple se montrerait disposé à tout pour renverser le comte de Thomar, et qu'il n'était contenu que par la crainte d'une intervention espagnole et par l'influence du duc de Saldanha. Les choses ont terriblement changé depuis dix jours. M. Alcala Galiano, le nouveau ministre espagnol à Lisbonne, est un ancien ami du duc et a probablement, sans le savoir, facilité le mouvement en donnant l'assurance de la neutralité de l'Espagne. Le bruit que le comte de Thomar s'était mis en guerre avec le nonce du Pape, en faisant entrer à la Chambre des Pairs l'ex-archevêque de Goa et l'évêque élu de Castel-Branco. En outre, le dernier paquebot a apporté la nouvelle que lord Palmerston avait répondu au bill des ratifications, qui passera sans doute sans successeur probable de sir Hamilton Seymour, que le représentant anglais à la cour de Lisbonne serait sir William Parker et sa flotte, si le gouvernement ne se hâtait de régler définitivement les réclamations anglaises; et bien que lord Palmerston jouissante pour le moment de l'appui d'Edouard l'amiral de rester à Malte pour donner au gouvernement portugais quelque temps encore, il paraît que le chargé d'affaires a pris l'affaire à cœur, et que sa dernière dépêche aurait déterminé la reine à écrire à la reine Victoria pour se plaindre du ton menaçant de lord Palmerston. En définitive, tout le corps diplomatique s'est tout à coup montré hostile au comte de Thomar, et ce qui, à tort ou à raison, a engagé le duc de Saldanha à adopter la marche qu'il a prise, c'est l'assurance que l'Espagne n'interviendrait pas plus que la flotte anglaise. »

LYCÉE FRANÇAIS.

L'enseignement se divise en éducation, en instruction et en gymnastique. L'éducation, l'art de développer les sentiments de la jeunesse, de former le cœur et l'âme de l'enfance, est l'objet des soins spéciaux du Proviseur dont le long âge et l'expérience éclairée ont donné des preuves et des garanties si consolantes pour les familles. L'instruction est linguistique, mathématique, littéraire et scientifique. Elle est toujours dirigée suivant les vœux des parents. Si l'instruction est nécessaire au développement des forces intellectuelles, la gymnastique ne l'est pas moins à celui des forces physiques. M. Simon Roux, toujours au milieu des élèves, principalement aux heures de récréation, préside à cette gymnastique aimable et facile qui a tant d'attrait pour la jeunesse et qui contribue à fort à l'accroissement des forces physiques. Chaque étudiant est élevé dans la religion de ses pères. Pas d'externat. Pas de vacances, les dimanches exceptés. La pension annuelle, payable par trimestre, en anticipation, est de 150 colonnates pour les pensionnaires et de 50 colonnates pour les demi-pensionnaires; tout trimestre commencé est acquis au Lycée Français. (72)

LES HOMMES D'ÉTAT, LES MINISTRES, LES AMBASSADEURS (ANCIENS ET NOUVEAUX); LES MEMBRES DES CHAMBRES LÉGISLATIVES; LES HOMMES DE GUERRE, DE SCIENCE; ET LES GRANDS DIGNITAIRES ET OFFICIERS DES ORDRES DE TOUTES LES NATIONS.

Un nouveau volume du grand *ouvrage historique, biographique et généalogique*, publié par l'*Administration des Archives Historiques*, à Paris, vient d'être mis en vente. Il contient en tête une première liste de l'élite de toute l'Europe, y compris quatorze souverains, qui ont approuvé cette histoire générale, à plus grande, la plus importante qui ait paru. Les personnages qui n'auraient pas encore fait adresser les documents, les états de service ou les mémoires nécessaires, afin que ce qui les concerne soit rapporté avec toute exactitude dans l'autre volume, seront invités à le faire sans presse, sont priés de les envoyer dans le plus court délai. — Des articles se publient également sur les personnages qui n'adressent aucun renseignement; un assez grand nombre ont déjà paru ainsi, sans que des communications fussent faites; mais il est à désirer qu'il en soit adressé au plus tôt, de toute part, pour éviter des erreurs ou des omissions.

La même administration continue la publication de la partie qui traite *des familles illustres et de celles qui ont été anoblies dans tous les pays*, pour laquelle nous tendons à tirer vanité; toutes les familles sont également engagées à faire adresser des documents.

Une autre partie est consacrée aux notices sur *tous ceux qui, dans les diverses nations ont fait des dons à leur pays, à leur ville ou à des institutions.* — Tous les héritiers et les légataires qui veulent que la mémoire de leurs bienfaiteurs ou de leurs ascendants ne cesse d'être honorée, dans tous les temps, adressent les communications qu'ils jugent convenables.

Des dossiers sont ouverts, dans ces archives historiques, *à tous les ressortissants* en Europe, et dans les autres parties du globe; l'administration y recueille, depuis un assez grand nombre d'années, à chaque nom auquel ils appartiennent, tous les faits épars dans les anciennes et les nouvelles publications et dans tous les documents qu'elle peut trouver, et elle en centralise dans ces publications de tous les pays et de toutes les époques. — Chaque personnage peut y régulariser ce qui le concerne, ainsi que ses ascendants.

On peut, en conséquence, y trouver actuellement à consulter *tous les faits qui appartiennent à chaque famille et à chaque personnage*; des copies s'en fournissent sur toute demande. Les dépenses sont calculées sur l'étendue des expéditions, des recherches et des vérifications à faire.

La souscription à chaque partie de l'ouvrage est de 150 fr. Il y a six grandes parties, qui toutes prises ensemble sont de 750 fr. La souscrire en vente 30 fr. Le prix doit être envoyé avec la demande (*franco*), au secrétaire *des Archives Historiques, rue Richelieu*, N° 85, *à Paris*. L'administration fait des expéditions de ses ouvrages dans tous les pays.

Il se publie actuellement une série de notices sur des **PERSONNAGES DE LA TURQUIE ET DES AUTRES NATIONS DE L'ORIENT**, existants actuellement et d'autres, morts depuis la fin du dernier siècle, qui ont rendu des services à leur pays. — Ceux qui connaissent exactement la vie de quelques uns de ces personnages, sont engagés à en adresser des notices le plus promptement possible. *Tous les envois doivent être affranchis.* (77)

Depuis l'invention des dents artificielles, on n'avait pu parvenir à conserver les dents faibles ou chancelantes qui restaient dans la bouche; il fallait ou les faire arracher à la perforation des racines pour placer les dents à pivot, ou les faire tomber, et employer la soie ou les crochets pour fixer les pièces isolées; cette manière d'adapter les dents détraînait promptement les voisines qu'on replaçait de la même manière. Pour poser un ratelier, il fallait faire usage de ressorts fatigants, et nécessairement arracher les racines et les dents qui restaient. Après avoir subi toutes ces opérations douloureuses les dents ainsi posées sont soudées sur du métal qui se tortille de toutes manières en obéissant aux différents mouvements de la mâchoire. Tous ces mouvements ont disparu par l'heureuse invention de M. Gaudin, qui, après douze années d'expérience, est parvenu à poser des dents sans crochets et sans ressorts, depuis une seule dent jusqu'à un ratelier complet, sans être obligé d'avoir recours à aucune des douloureuses opérations ci-dessus mentionnées. Les pièces partielles des ratiers sont coupées d'un seul morceau, où les gencives et les dents ne font qu'un; elles ressemblance avec les dents naturelles est si parfaite, que l'œil exercé d'un dentiste s'y méprendrait; elles adhèrent si bien aux gencives, qu'on arracherait plutôt la gencive que les ôter, si l'on ne le savait; elles se nettoient facilement avec un peu d'exercice on les ôte et on les remet comme on ferait d'un gant, ce qui permet de les entretenir d'une propreté parfaite, seule manière d'éviter la mauvaise odeur qu'engendrent les dents minérales posées d'après l'ancienne méthode.

Pour les personnes âgées, on ne peut exiger rien de mieux que les *dents minérales*, attendu que celles qui leur sont opposées, on, pour expliquer plus clairement, la mâchoire supérieure tombant de niveau sur la mâchoire inférieure, exactement comme dans l'état naturel. Les *dents osanores* ont de plus la vertu de raffermir les dents faibles et chancelantes qui restent dans la bouche. Ne terminons pas cet aperçu sans parler du plombage à froid, sans pression et sans douleur, imitant les dents naturelles à s'y méprendre, méthode nouvelle, si connue qu'on n'en veut plus d'autre.

On peut consulter M. Rogers tous les jours, à la maison Papadopo, à Péra, en face de la légation de Hollande.

BULLETIN COMMERCIAL.

INTÉRIEUR.

Constantinople, 4 Mai.

Le même calme continue à régner sur les affaires en céréales. La navigation de la Mer-Noire s'étant ouverte, nous avons d'abondants approvisionnements, qui devront encore augmenter par les arrivages attendus des spéculateurs n'ont pas le courage de toucher aux blés, et la plupart des navires chargés qui ont passé le détroit, vont pour compte des capitaines ou des armateurs, qui ont préféré courir les chances d'un voyage pour leur propre compte, que de noliser leurs navires aux les frets qui leur avaient été offerts. On espère toujours une reprise dans les affaires en juin prochain, et si l'Angleterre aura des besoins, nous verrons une certaine animation à cette époque tant ici que dans les marchés de l'intérieur. Nous pourrions aussi voir nos prix monter tout d'un coup, si le sort sec qui règne depuis tant de temps, continuait encore pendant quelques jours, auquel cas une grande partie des récoltes serait perdue, faute de pluies si nécessaires aux blés surtout, qui forment cette année la majeure partie des ensemements dans les provinces environnantes qui doivent nous approvisionner. Il serait bien à désirer que cet état de l'atmosphère changeât, pour encourager les cultivateurs, et que les céréales eussent une demande suivie pour écouler les forts dépôts qui existent de l'ancienne récolte. Cela donnerait